Nations Unies ESCAP/CSD(8)/6

Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2024

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Comité du développement social

Huitième session
Bangkok, 8-10 octobre 2024

Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session

I. Questions portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité du développement social, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique :

Décision 1

Le Comité du développement social prie le secrétariat d'aider les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui en feront la demande, dans les limites des mandats en vigueur et des ressources disponibles, à renforcer leur capacité d'élaborer des politiques inclusives susceptibles de contribuer à lutter contre l'augmentation de la pauvreté, le chômage et l'aggravation des inégalités au vu des défis socioéconomiques et environnementaux multiples auxquels la région fait face, conformément aux priorités nationales.

Décision 2

Le Comité du développement social réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique et prie le secrétariat d'aider les membres et les membres associés qui en feront la demande, dans les limites des mandats en vigueur et des ressources disponibles, à l'appliquer et à renforcer leur capacité de favoriser des sociétés plus résilientes et de promouvoir une transition juste vers un avenir durable.

Décision 3

Le Comité du développement social prie le secrétariat de poursuivre ses travaux sur les questions de population et de développement, en mettant l'accent sur les relations intergénérationnelles, dans les limites des mandats en vigueur et des ressources disponibles, et invite les membres et les membres associés à promouvoir l'étude des questions intergénérationnelles en Asie et dans le Pacifique et à travailler sur ce sujet, en particulier à la lumière du

Merci de recycler

Deuxième Sommet mondial pour le développement social en 2025 et du cinquième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement qui se tiendra prochainement.

Décision 4

Le Comité du développement social prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) et prie le secrétariat de continuer d'aider les États membres qui en feront la demande à appliquer la Déclaration de Jakarta, dans les limites des mandats en vigueur et des ressources disponibles.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

2. Le Comité a tenu sa huitième session à Bangkok du 8 au 10 octobre 2024. La session a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la Commission et le Secrétaire permanent du Ministère thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine, M. Anukul Peedkaew.

B. Participation

3. Les États membres ci-après étaient représentés : Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Salomon, Japon, Kiribati, Maldives, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan et Türkiye.

4. Macao (Chine), membre associé, était également représenté.

5. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail (OIT) et Union internationale des télécommunications.

6. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : ASEAN Disability Forum ; Asia Monitor Resource Centre ; Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation ; Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United ; Asia-Pacific Down Syndrome Federation ; Community-based Inclusive Development Asia-Pacific Network ; Community-based Rehabilitation Asia-Pacific Network ; Development Pathways ; Development, Welfare and Research Foundation ; Disabilities Thailand ; Disabled Peoples International, région Asie-Pacifique ; Federation of Free Workers ; Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation ; HomeNet International ; Institut de recherche économique de l'ASEAN et de l'Asie de l'Est ; International Foundation for Electoral Systems ; Rehabilitation International ; Transforming Communities for Inclusion ; Transportation for All ; Tsao Foundation ; Union mondiale des aveugles – Asie-Pacifique ; World Network of Users and Survivors of Psychiatry et Zhongshan Vocational College.

7. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Bureau a examiné les accréditations des représentant(e)s des États membres et en a rendu compte au Comité. Les pouvoirs des représentant(e)s de 28 États membres ont été jugés en bonne et due forme. Prenant acte du Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session[1], et conformément à la résolution 396 (V) de l'Assemblée en date du 14 décembre 1950, le Bureau a décidé de reporter toute décision relative à l'accréditation des représentant(e)s du Myanmar pour la huitième session du Comité jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur la représentation du Myanmar.

8. Le Comité a pris note du rapport oral du Bureau sur les accréditations.

C. Élection du Bureau

9. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président : M. Maliki (Indonésie)

Vice-Président(e)s : M. Prakash Kumar Shrestha (Népal)
Mme Serap Ersoy (Türkiye)

D. Ordre du jour

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
   a) Allocutions d'ouverture ;
   b) Élection du Bureau ;
   c) Adoption de l'ordre du jour.
2. L'avenir des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.
3. Renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.
4. Évaluer les tendances démographiques et les relations intergénérationnelles en Asie et dans le Pacifique.
5. Mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032).
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session.

[1] A/78/605.

E. Manifestations parallèles

11. Les séminaires, manifestations parallèles et sessions spéciales ci-après se sont tenus dans le cadre de la huitième session du Comité :

a) 8 octobre 2024, manifestation parallèle intitulée « Disability-inclusive disaster risk reduction in Asia and the Pacific: leaving no one behind in our efforts » (réduction des risques de catastrophe tenant compte du handicap en Asie et dans le Pacifique : ne laisser personne de côté dans nos efforts), organisée par le secrétariat, l'ambassade du Japon, l'Agence japonaise de coopération internationale, Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ;

b) 10 octobre 2024, manifestation parallèle à l'occasion du lancement du rapport complémentaire pour l'Asie et le Pacifique du Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 portant sur la protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste, organisée par le secrétariat et l'OIT ;

c) 10 octobre 2024, exposé sur les préparatifs, en Asie et dans le Pacifique, du Deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra en 2025, organisé par le secrétariat ;

d) 10 octobre 2024, manifestation parallèle sur la protection sociale afin de ne laisser personne de côté, organisée par le secrétariat.

III. Compte rendu des travaux

12. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

Cote du document	*Titre du document*	*Point de l'ordre du jour*
Distribution générale		
ESCAP/CSD(8)/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/CSD(8)/1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CSD(8)/2	Résumé de la publication « Agir maintenant pour protéger notre avenir : la protection sociale en Asie et dans le Pacifique »	2
ESCAP/CSD(8)/3	Mesures régionales visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique	3
ESCAP/CSD(8)/4	Tendances démographiques et relations intergénérationnelles en Asie et dans le Pacifique	4
ESCAP/CSD(8)/5	Accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)	5
ESCAP/CSD(8)/6	Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa huitième session	
Distribution limitée		
ESCAP/CSD(8)/L.1	Projet de rapport	7

Note : les informations destinées aux participant(e)s, la liste des participant(e)s et le programme provisoire sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/2024/committee-social-development-eighth-session.

Annexe II

Compte rendu des travaux

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent compte rendu un résumé des débats tenus lors de la huitième session du Comité du développement social.

II. Résumé des débats

A. L'avenir des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de la note du secrétariat résumant la publication « Agir maintenant pour protéger notre avenir : la protection sociale en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/CSD(8)/2).

3. M. Jomo Kwame Sundaram, conseiller principal à l'Institut de recherche Khazanah, a prononcé un discours liminaire dans lequel il a souligné que la situation en matière de pauvreté, d'inégalité et de sécurité alimentaire tendait à s'aggraver dans la région Asie-Pacifique. La crise de la dette à laquelle de nombreux gouvernements faisaient face a réduit leur marge de manœuvre budgétaire, ce qui les empêchait d'investir suffisamment de ressources dans le développement social, y compris la protection sociale. Dans le même temps, les grandes tendances mondiales telles que les changements climatiques et la transformation numérique faisaient qu'il fallait investir davantage pour concrétiser l'objectif d'un développement social inclusif. M. Sundaram a encouragé les États membres à tirer parti des mécanismes de financement novateurs et à adopter des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, comme celles qui avaient été adoptées par de nombreux gouvernements lors de la récente pandémie.

4. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kiribati, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka et Turkménistan.

5. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Disabled Peoples International, région Asie-Pacifique ; Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation.

6. Le Comité a remercié le secrétariat de son analyse opportune des possibilités de renforcement des systèmes de protection sociale afin de répondre aux défis interdépendants auxquels les pays de la région faisaient face. Dans le document, le secrétariat donne des informations sur les grandes tendances émergentes, notamment les changements climatiques, les changements démographiques et la transformation numérique, et souligne qu'il est nécessaire de mettre en place des systèmes de protection sociale plus solides et plus souples, capables de favoriser un avenir inclusif, durable et équitable pour tous et toutes. De nombreux membres du Comité ont souligné l'importance de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté, le renforcement de la résilience et l'amélioration de la cohésion sociale en Asie et dans le Pacifique. Ils (elles) ont également indiqué que pour mettre au point des politiques et des systèmes de protection sociale tournés vers l'avenir, il fallait adopter une démarche holistique qui s'attaque aux vulnérabilités tout en favorisant la résilience.

7. La nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et adaptatifs qui ne laissent personne de côté a été mise en exergue. Les représentant(e)s ont échangé des informations sur les efforts déployés pour assurer la couverture de la protection sociale dans leur pays, en particulier pour les groupes de population en situation de vulnérabilité, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Plusieurs représentant(e)s ont mis en avant les défis particuliers auxquels étaient confrontées les personnes travaillant dans le secteur informel, les travailleurs migrants, les réfugiés et les migrants en situation irrégulière.

8. De nombreux(ses) représentant(e)s ont déclaré que les changements climatiques menaçaient grandement les efforts visant à atteindre un développement social inclusif et qu'ils compromettaient en particulier le bien-être des communautés vulnérables. De nombreux membres du Comité ont noté que les systèmes de protection sociale devaient être adaptables et que les dispositifs existants de ciblage, de couverture et de mise en œuvre de la protection sociale devaient être réajustés de manière globale. Afin de remédier aux vulnérabilités, les mécanismes existants de préparation, de réaction et de rétablissement devaient être renforcés. Les défis pressants liés au vieillissement et à l'importance de la solidarité intergénérationnelle ont également été mis en avant dans le contexte du renforcement des systèmes de protection sociale et de l'investissement dans ces derniers. Les représentant(e)s ont échangé des informations sur les systèmes de protection sociale ciblant les personnes âgées, constatant que ces systèmes étaient utiles pour réduire la pauvreté et renforcer la résilience. L'importance qu'il y avait de garantir l'accès aux systèmes de protection sociale pour tous a été soulignée dans le contexte des changements démographiques en cours dans la région. Plusieurs représentant(e)s ont reconnu les possibilités et les défis liés aux technologies numériques dans le contexte des systèmes et des politiques de protection sociale. De nombreux(ses) représentant(e)s ont fait remarquer que les technologies numériques et les systèmes interopérables de gestion des données renforçaient la conception, la fourniture des prestations, l'administration et le suivi des systèmes de protection sociale. Ils (elles) ont estimé que grâce à l'automatisation et à la transformation numérique, les systèmes de protection sociale devaient s'adapter aux nouvelles formes de travail, qui supposaient notamment d'investir dans la requalification et l'amélioration des compétences des travailleurs.

9. Les représentant(e)s ont échangé des informations sur l'action menée en vue de mettre en place des systèmes de protection sociale plus solides et plus complets pour tous et toutes, d'étendre la couverture universelle et d'établir des systèmes à plusieurs piliers. L'importance qu'il y avait de garantir le financement à long terme des systèmes de protection sociale a été mise en évidence dans le contexte de certaines réformes structurelles des retraites et du secteur fiscal, ainsi que de la redéfinition des priorités de dépenses en faveur des secteurs sociaux. Par ailleurs, les représentant(e)s ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités du personnel des ministères et des autres fonctionnaires travaillant dans le domaine de la protection sociale. De nombreux(ses) représentant(e)s ont pris acte de l'importance de la coopération régionale et internationale et indiqué que leur pays demeurait résolu à renforcer la coopération en matière de protection sociale. Plusieurs représentant(e)s ont appelé à une coopération internationale qui permettrait de mieux appréhender le lien entre migration et protection sociale.

10. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales sont revenu(e)s sur les difficultés qui touchaient les travailleurs du secteur informel, qui constituaient jusqu'à deux tiers de l'ensemble des personnes employées en

Asie et dans le Pacifique, et ont appelé les gouvernements à supprimer les obstacles juridiques qui empêchaient ces travailleurs de jouir du droit à la liberté d'association, d'intégrer les associations représentant ces travailleurs dans les structures de gouvernance des systèmes de protection sociale et de renforcer les capacités d'organisation et de direction de ces organisations. Dans le contexte des tendances de fond mondiales et des risques qu'elles représentaient pour les personnes handicapées, un représentant a appelé à adopter des stratégies de gestion des risques de catastrophe plus inclusives et à mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs afin de soutenir les personnes handicapées dans un monde du travail en pleine mutation, en particulier en faisant appel aux nouvelles formules dans le domaine de l'entrepreneuriat. Le représentant a également appelé les États membres à élaborer des plans nationaux sans exclusive, notamment en termes de facilitation de l'accès de tous aux technologies numériques.

B. Renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (point 3 de l'ordre du jour)

11. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les mesures régionales visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CSD(8)/3).

12. Les discussions du Comité ont été alimentées par un débat d'experts sur les possibilités de renforcer les systèmes de protection sociale au vu des tendances régionales critiques affectant les populations en situation de vulnérabilité en Asie et dans le Pacifique. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat d'experts : M. Ali Üstünyer, Chef de Département, Direction générale de l'assistance sociale, Ministère de la famille et des services sociaux, Türkiye ; Mme Boonsom Namsomboon, représentante de la table ronde asiatique sur la protection sociale et Secrétaire générale de la Fondation pour le travail et la promotion de l'emploi ; M. Maliki, Vice-Ministre, Ministère de la planification du développement national, Indonésie ; M. Stephen Kidd, Administrateur et Spécialiste principal de la protection sociale, Development Pathways ; Mme Sujatha Haleem, Administratrice, Maldives Pension Administration Office, Maldives ; M. Veremo Muria, Directeur de la protection sociale, Ministère de la femme, de l'enfance et de la protection sociale, Fidji.

13. Les intervenant(e)s ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale universels pour tous afin de favoriser une croissance économique durable et un contrat social plus solide. Les débats ont porté sur le rôle central de la protection sociale dans le renforcement de la résilience face aux risques et aux vulnérabilités découlant des changements climatiques et des événements importants liés au parcours de vie des personnes. De nombreux(ses) intervenant(e)s ont souligné que les changements climatiques aggravaient les vulnérabilités et partagé des informations sur des initiatives visant à favoriser la mise en place de systèmes de protection sociale plus adaptables et plus réactifs aux chocs, notamment des initiatives relatives au recensement des zones particulièrement vulnérables aux risques liés au climat ; à l'extension et à l'adaptation des prestations à ceux qui subissent des chocs ; à l'élaboration de feuilles de route interministérielles décrivant les étapes à suivre pour adapter les systèmes existants aux chocs ; aux systèmes de protection sociale préventifs et à l'utilisation de régimes d'assurance indexée. Il a été noté que des mécanismes de financement plus souples étaient essentiels pour répondre aux changements climatiques et à d'autres chocs en temps voulu et de manière efficace. L'importance qu'il y avait de faire participer les personnes travaillant dans le secteur informel à la

mise au point de politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets afin de promouvoir une transition juste a été mise en avant. De plus, ces travailleurs devraient être encouragés à collaborer davantage avec les organismes nationaux et intergouvernementaux afin de garantir l'efficacité des programmes et des campagnes régionales de sensibilisation organisés par les travailleurs du secteur informel dans le domaine de la protection sociale. Les systèmes de pension à plusieurs niveaux pourraient aider à mettre en place un socle universel de protection sociale, ce qui aurait de nombreux effets positifs, par exemple une réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des personnes âgées. Un(e) intervenant(e) a fait remarquer que la volonté politique au plus haut niveau avait permis d'investir dans une ossature technologique solide et que la coordination et l'interopérabilité des bases de données étaient considérées comme essentielles à la mise au point d'un système de protection sociale numérique et à la distribution transparente, efficace et équitable des prestations. Relevant les problèmes des régimes ciblés sur la pauvreté, certain(e)s intervenant(e)s ont insisté sur le fait que l'accent devait rester sur la protection de toutes les personnes tout au long du cycle de vie et sur la création d'emplois décents. L'importance de l'engagement politique, des cadres juridiques, du soutien institutionnel et de la collaboration interministérielle a été présentée comme essentielle au succès des systèmes de protection sociale. Les intervenant(e)s ont insisté sur l'importance qu'il y avait de renforcer les capacités, notamment par l'intermédiaire des plateformes régionales et des possibilités d'apprentissage Sud-Sud et Nord-Sud, en mettant l'accent sur l'amélioration de la capacité d'adaptation aux chocs et aux changements climatiques, l'utilisation des données, la promotion de la dématérialisation et le renforcement de la viabilité financière des régimes. En outre, les intervenant(e)s ont également indiqué qu'il était nécessaire de mener des recherches sur les bonnes pratiques dans la région.

14. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Türkiye.

15. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Federation of Free Workers et Tsao Foundation.

16. Les membres du Comité se sont réengagés à renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale, notamment en encourageant la collaboration, le partage des bonnes pratiques et l'échange de connaissances afin de construire des sociétés plus résilientes et de promouvoir une transition juste vers un avenir durable. Pour certains membres, il importait de continuer à fournir une plateforme régionale d'apprentissage par les pairs et de partage des bonnes pratiques ; d'améliorer les données et de développer des plateformes numériques ; d'intégrer la protection sociale à d'autres politiques sectorielles, par exemple en matière d'autonomisation économique, de gestion des catastrophes et d'atténuation des changements climatiques ; d'encourager l'investissement et de renforcer les capacités du personnel des ressources humaines des systèmes de protection sociale. Plusieurs représentant(e)s ont mis en avant des mesures visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.

17. Reconnaissant le rôle clef de la protection sociale dans le renforcement de la résilience des populations face aux chocs climatiques et aux autres crises, les représentant(e)s ont indiqué qu'il importait de prendre des mesures de protection sociale adaptatives et réactives aux chocs. Plusieurs représentant(e)s

ont noté que l'investissement dans la protection sociale était essentiel pour une croissance économique inclusive et soutenue. À cet égard, un représentant a indiqué que son Gouvernement avait adopté un socle de protection sociale en tant qu'élément clef de son plan national de développement afin d'assurer la sécurité globale des revenus et l'universalité des soins de santé. L'importance des cadres législatifs, des cadres nationaux de protection sociale intégrés et des systèmes numériques de protection sociale a été mise en relief, de même que la nécessité de compléter la protection sociale par l'accès aux services d'emploi et aux possibilités de développement des compétences.

18. Des informations ont été partagées sur les initiatives adoptées en vue d'étendre la couverture des services sociaux, notamment par des programmes non contributifs qui fournissent une aide en nature sous la forme de bons alimentaires, de transferts en espèces aux mères adolescentes et aux enfants et d'une assurance maladie financée par l'État. Des efforts avaient été déployés pour que les régimes contributifs puissent aussi bénéficier aux travailleurs du secteur informel et on avait adapté les cadres de protection sociale afin de tenir compte des travailleurs à la tâche et des travailleurs indépendants. L'importance d'une approche de la protection sociale fondée sur les droits a été reconnue et la nécessité de faciliter la participation des personnes handicapées, en particulier des femmes et des filles handicapées, a été mise en avant. Dans certains pays, des prestations de maternité et l'accès aux soins prénatals étaient fournis dans le cadre des politiques de protection de la maternité. L'économie des services à la personne jouait un rôle important et devrait être incorporée aux régimes de protection sociale. Pour préparer la transition vers une société vieillissante, des mesures étaient prises afin que davantage de personnes âgées bénéficient des régimes de pensions contributifs et non contributifs. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que des accords bilatéraux avaient été conclus pour protéger les travailleurs migrants en tenant compte d'enjeux tels que la duplication des cotisations et les accords de transférabilité, notamment en s'alignant sur les Directives de l'ASEAN relatives à la transférabilité des prestations de sécurité sociale pour les travailleurs migrants dans les pays de l'ASEAN.

19. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales ont mis en relief l'importance de la coopération régionale pour faire de la protection sociale un outil stratégique permettant de relever les défis posés par les tendances de fond. L'accent a été mis en particulier sur les effets néfastes des changements climatiques sur les travailleurs, notamment ceux du secteur informel. La nécessité d'assurer une transition juste vers une économie à faible émission de carbone, dont la protection sociale était une composante essentielle, a été affirmée avec force. De plus, cette transition devrait se faire tout en protégeant les emplois, en préservant les moyens de subsistance, en défendant la justice de genre et en encourageant la participation des jeunes. Certain(e)s représentant(e)s d'organisations de la société civile ont ajouté que le dialogue social et le tripartisme, ainsi que des mécanismes de financement de l'action climatique transparents, justes, équitables et axés sur le bien public, étaient essentiels à une transition juste. On a également souligné qu'il fallait trouver un équilibre entre les besoins des générations actuelles et les besoins à plus long terme des générations futures en faisant participer les jeunes à l'élaboration de politiques visant à renforcer la résilience des personnes âgées. L'importance qu'il y avait de faire participer les parties prenantes, y compris les jeunes et les personnes âgées, ainsi que le secteur privé, pour renforcer les relations intergénérationnelles a été mise en avant.

C. Évaluer les tendances démographiques et les relations intergénérationnelles en Asie et dans le Pacifique (point 4 de l'ordre du jour)

20. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les tendances démographiques et les relations intergénérationnelles en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CSD(8)/4).

21. Les discussions du Comité ont été alimentées par un débat d'experts sur le même sujet. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat d'experts : M. Paul Ong, Administrateur adjoint et Chef de la stratégie de Tsao Foundation ; M. Rohit Prasad, Administrateur de HelpAge India ; Mme Suphannada Lowhachai, Directrice de la Division du développement des données sociales et des indicateurs, Bureau du Conseil national de développement économique et social de Thaïlande ; Mme Weiqun Lou, professeure au Département du travail social et de l'administration sociale et Directrice du Centre Sau Po sur le vieillissement, Université de Hong Kong.

22. Les intervenant(e)s ont indiqué que la région Asie-Pacifique vieillissait rapidement sous l'effet de la baisse rapide des taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie, ce à quoi s'ajoutaient les phénomènes suivants : urbanisation rapide, prédominance des structures familiales nucléaires, intensification des flux migratoires, augmentation du nombre de femmes qui travaillent, progression du niveau d'éducation et développement technologique. La transition démographique posait un certain nombre de problèmes, notamment la raréfaction de la main-d'œuvre et l'augmentation des coûts des soins de santé ; on pourrait donc adopter des approches intergénérationnelles et axées sur le parcours de vie, qui mettent par exemple l'accent sur un vieillissement en bonne santé, pour atténuer ces problèmes. Certes, les familles jouaient un rôle central, mais il serait bon de tirer parti de l'accompagnement intergénérationnel et communautaire, ainsi que de la mise en place de modalités de travail plus compatibles avec la prestation de soins. Les infrastructures et les logements devraient être adaptés pour favoriser ce type d'aménagements. Les pouvoirs publics pourraient utiliser les comptes de transferts nationaux, un outil précieux permettant aux responsables politiques de mieux comprendre les transferts économiques entre les groupes d'âge et d'avoir un aperçu des profils de revenu et des modes de consommation par âge et au fil du temps.

23. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Népal, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

24. Une représentante du Fonds des Nations Unies pour la population a également fait une déclaration.

25. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Development, Welfare and Research Foundation ; Disabled Peoples International, région Asie-Pacifique ; Federation of Free Workers ; Institut de recherche économique de l'ASEAN et de l'Asie de l'Est.

26. Les représentant(e)s ont échangé des informations sur les évolutions démographiques à l'œuvre dans leurs pays, marquées par la baisse du taux de fécondité, l'allongement de l'espérance de vie, le vieillissement, l'urbanisation, les migrations et la fragilisation des liens intergénérationnels. Ils (elles) ont souligné leur volonté de faire face aux conséquences socioéconomiques de ces changements démographiques en adoptant des

politiques tournées vers l'avenir et en faisant davantage pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, notamment en élaborant un plan d'exécution régional et en renforçant la coopération régionale. Plusieurs représentant(e)s ont mentionné des plans d'action nationaux et des stratégies de mise en œuvre et fait part de l'intérêt de leur gouvernement à s'engager dans la coopération régionale pour élaborer des politiques relatives au vieillissement.

27. Les représentant(e)s ont fait état d'initiatives importantes prises au niveau national afin de renforcer la solidarité intergénérationnelle et le bien-être des personnes de tous âges. Ces initiatives étaient notamment les suivantes : renforcer la famille ; mettre en place des programmes axés sur la longévité active ; mettre en œuvre des programmes d'entraide intergénérationnelle bénévole ; renforcer les systèmes de sécurité sociale, d'allocation de vieillesse et de pension universelle ; promouvoir les soins de santé universels ; répondre aux besoins particuliers des personnes âgées en matière de soins de santé ; améliorer la santé de la mère et de l'enfant et réduire la mortalité maternelle et infantile ; accroître les compétences numériques des personnes âgées ; soutenir l'emploi et le développement des compétences des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées ; fournir une éducation à la santé sexuelle et procréative ; renforcer les programmes de protection de la mère et de l'enfant, notamment par un soutien nutritionnel, une assistance financière, des infrastructures sociales et une protection juridique ; promouvoir des espaces de vie multigénérationnels en privilégiant une planification axée sur la collectivité et une conception adaptée aux personnes âgées ; aménager l'environnement de manière à concilier vie familiale et vie professionnelle. Plusieurs représentant(e)s ont souligné qu'il fallait renforcer l'économie des services à la personne et se pencher sur les questions qui y sont liées, comme l'égalité des sexes et la prise en charge communautaire.

28. Nombre de représentant(e)s ont dit qu'il fallait renforcer les relations intergénérationnelles, notamment par le biais d'un appui aux familles et aux communautés ; promouvoir le travail décent et l'apprentissage tout au long de la vie ; adopter une approche équilibrée de l'investissement dans les jeunes et les personnes âgées, notamment via l'investissement dans les écoles maternelles et les centres de soins ; adopter un instrument juridique international sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées ; mettre à disposition de nouvelles technologies et élaborer des politiques davantage fondées sur les données. Une représentante a indiqué que son Gouvernement était déterminé à s'attaquer sans délai à la problématique du vieillissement dans une perspective scientifique et globale, à améliorer les systèmes de gouvernance du vieillissement au niveau mondial, à encourager l'innovation technique et à coopérer à l'élaboration et à la fourniture de produits et de services de soins. Un(e) autre représentant(e) a demandé que la question des relations intergénérationnelles soit examinée lors du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, en 2025.

29. Le (la) représentant(e) du Fonds des Nations Unies pour la population a indiqué que la promotion de la solidarité intergénérationnelle était essentielle pour assurer la prospérité des jeunes, des personnes en âge de travailler et des personnes âgées. Il (elle) a recommandé l'utilisation des comptes de transferts nationaux et souligné l'importance du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

30. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont souligné qu'il importait de se fonder sur les études existantes, notamment sur les transferts intergénérationnels, le vieillissement actif et la collecte de données, pour élaborer des politiques fondées sur des données d'observation.

Pour adopter des approches prenant en compte les relations entre les générations, les responsables politiques devaient considérer les différentes générations comme complémentaires les unes des autres. La contribution des personnes âgées au bon fonctionnement des économies et des sociétés a été reconnue. Le développement du secteur informel avait un effet délétère sur l'accès à la protection sociale et, si l'essor de l'économie numérique créait des débouchés, celle-ci contribuait aussi à accentuer les inégalités. Les participant(e)s ont fait valoir qu'il convenait de reconnaître l'importance du travail domestique, qui était principalement à la charge des femmes, de respecter les principes et les droits fondamentaux au travail et de faire respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

D. Mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (point 5 de l'ordre du jour)

31. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) (ESCAP/CSD(8)/5).

32. Les discussions du Comité ont été alimentées par un débat d'experts sur la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta. Les intervenant(e)s ci-après ont participé au débat d'experts : Mme Ling Xu, Directrice générale adjointe du Département des affaires internationales de China Disabled Persons' Federation ; Mme Megumi Kobayashi, responsable des activités à l'étranger de Heralbony ; M. Lim Puay Tiak, Président d'ASEAN Disability Forum ; Mme Saowalak Thongkuay, membre du Comité des droits des personnes handicapées ; M. Waqar Shahid Puri, Gestionnaire principal de programme de Transforming Communities for Inclusion.

33. Les intervenant(e)s ont insisté sur le rôle essentiel que jouaient la Déclaration de Jakarta et la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans la promotion d'un développement tenant compte de la question du handicap en Asie et dans le Pacifique. Ils (elles) ont fait état d'un certain nombre de bonnes pratiques ayant permis aux gouvernements, aux organisations de personnes handicapées et aux acteurs du secteur privé de mettre en œuvre la Déclaration de Jakarta et la Convention dans le cadre d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, notamment dans les domaines suivants : accessibilité, emploi et entreprises tenant compte du handicap et protection des personnes ayant un handicap psychosocial. Certain(e)s intervenant(e)s ont indiqué qu'il existait des obstacles entravant la participation directe et effective des personnes handicapées, y compris des femmes handicapées, et des organisations qui les représentaient à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions dans les processus de développement et d'aide humanitaire ; à la prise en compte généralisée de la question du handicap dans les programmes et stratégies de développement socioéconomique nationaux au sens large, notamment ceux liés aux changements climatiques, à l'égalité des sexes et à la protection de l'enfance dans le cyberespace ; au suivi efficace de la mise en œuvre des cadres mondiaux, régionaux et sous-régionaux pertinents. Ils (elles) ont également constaté que d'un pays à l'autre, le niveau d'aboutissement des politiques et pratiques axées sur l'inclusion des personnes handicapées était inégal. Pour remédier à ces problèmes, les intervenant(e)s ont demandé que des mesures soient prises en vue de renforcer la collaboration multisectorielle, de mieux développer les capacités des organisations de personnes handicapées, de veiller à la mise en œuvre d'une approche du handicap fondée sur les droits et d'associer un large éventail de personnes issues de diverses communautés à la création de sociétés et de systèmes de soutien inclusifs.

34. Les représentantes et représentants des États membres ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Sri Lanka et Thaïlande.

35. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et d'autres organismes ci-après ont également fait des déclarations : Asia-Pacific Disabled Peoples' Organizations United ; Community-based Inclusive Development Asia-Pacific Network ; Disabled Peoples International, région Asie-Pacifique ; Institut de recherche économique de l'ASEAN et de l'Asie de l'Est ; International Foundation for Electoral Systems ; Rehabilitation International ; Union mondiale des aveugles – Asie-Pacifique ; World Network of Users and Survivors of Psychiatry.

36. Le Comité a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre la Déclaration de Jakarta. Des mesures avaient été prises pour harmoniser les législations nationales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; améliorer l'accessibilité physique et numérique ; utiliser l'intelligence artificielle pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées ; réduire la pauvreté et améliorer la protection sociale des personnes handicapées ; fournir une éducation spéciale ou inclusive et une formation professionnelle aux personnes handicapées ; améliorer les soins de santé et les services de réadaptation, ainsi que l'accès aux équipements d'assistance pour les personnes handicapées ; soutenir les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les personnes handicapées ; promouvoir l'inclusion dans les milieux sportifs ; renforcer la participation des personnes handicapées à la vie politique ; promouvoir les mesures de réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte du handicap ; mettre en place des mécanismes de réclamation et améliorer l'accès à la justice pour les personnes handicapées ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes handicapées ; renforcer la planification et la programmation fondées sur les données et tenant compte du handicap ; améliorer la délivrance d'attestations de handicap ou de cartes d'identité et les systèmes de gestion de l'information ; créer des centres de services à guichet unique pour les personnes handicapées ; affecter un budget ordinaire aux programmes en faveur des personnes handicapées ; soutenir les programmes de coopération internationale sur l'inclusion des personnes handicapées.

37. Si des progrès ont été accomplis en matière de développement tenant compte de la question du handicap, il subsistait des obstacles majeurs qui empêchaient d'obtenir des résultats concrets pour les personnes handicapées dans la région. Certain(e)s représentant(e)s d'États membres sont revenu(e)s sur certains problèmes, notamment l'intersectionnalité entre le handicap, l'inégalité entre les sexes et la pauvreté ; l'existence d'obstacles physiques, informationnels et comportementaux qui aggravaient la discrimination à l'égard des personnes handicapées ; les répercussions du vieillissement de la population, des changements climatiques et d'autres crises sur le développement intégrant le handicap.

38. Les membres du Comité ont remercié le secrétariat d'avoir soutenu et facilité la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta. Nombre de membres ont reconnu qu'il fallait faire davantage pour prendre en considération l'inclusion du handicap dans les politiques et les programmes de tous les secteurs, renforcer l'éducation inclusive, développer les compétences des personnes handicapées, améliorer la protection sociale des personnes handicapées pour leur permettre de vivre de manière indépendante et dans la dignité, donner à ces personnes les moyens de prendre des décisions, associer les familles et les

communautés à la mise en place de systèmes d'aide sociale plus solides pour les personnes handicapées, adopter une approche de l'élaboration des politiques et de la programmation prenant en compte l'ensemble du cycle de vie et les questions de genre, promouvoir davantage la conception et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données et des observations, lutter systématiquement contre les idées fausses, la stigmatisation et la discrimination fondées sur le handicap, renforcer la collaboration multipartite entre les représentant(e)s du gouvernement, de la société civile et du secteur privé et améliorer la coopération régionale et l'apprentissage mutuel en matière de développement incluant le handicap. Un(e) représentant(e) a indiqué que les sanctions avaient un impact sur la mise en œuvre des politiques et des programmes en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des personnes handicapées.

39. Des représentant(e)s d'organisations de la société civile ont fourni des informations sur les mesures prises en vue de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Certaines questions émergentes qui s'inscrivaient dans le contexte des tendances de fond, comme les effets disproportionnés des changements climatiques sur les personnes handicapées, ont été mises en lumière. Les participant(e)s ont indiqué que la transformation technologique à l'œuvre et l'intelligence artificielle créaient des inégalités, mais offraient aussi des possibilités. Les problèmes intersectionnels spécifiques auxquels étaient confrontées les femmes et les filles handicapées, les personnes âgées handicapées, les personnes handicapées appartenant à des minorités ethniques et les personnes présentant des handicaps psychosociaux et intellectuels méritaient une attention et une prise en charge particulières. Pour s'attaquer à ces problèmes et accélérer les progrès en matière de développement incluant le handicap, les représentant(e)s ont prôné le renforcement des mécanismes visant à soutenir la participation directe et effective des personnes handicapées et des organisations qui les représentaient dans la prise de décisions et le suivi ; la mobilisation de tous les acteurs dans tous les secteurs et sur le marché mondial pour renforcer l'autonomie des personnes handicapées ; l'allocation de fonds en quantité suffisante pour soutenir les programmes et les initiatives, en particulier ceux qui visent à autonomiser les femmes et les hommes handicapés dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ; la promotion d'une approche du handicap fondée sur les droits humains.

E. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

40. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

F. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session (point 7 de l'ordre du jour)

41. Le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa huitième session le 10 octobre 2024.

42. Une représentante a indiqué qu'elle soutenait le consensus obtenu sur les décisions, mais souhaitait exprimer la déception de son Gouvernement en ce qui concerne le retrait des éléments de langage traitant spécifiquement des changements climatiques et des évolutions démographiques dans le projet de décision présenté au titre du point 2 de l'ordre du jour, estimant que la nouvelle formulation retenue, qui mentionnait les défis socioéconomiques et environnementaux, ne rendait pas correctement compte du fait que les systèmes de protection sociale étaient confrontés à des défis particuliers résultant des changements climatiques.